

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2006/02/16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 15 FEVRIER 2006

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

49

49

33

DATE DE LA CONVOCATION

03 Février 2006

L'an deux mille six, le 15 février, à dix huit heures, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Soubrebost, sur la convocation en date du 03 février 2006, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, BOSDEVIGIE, COULON, MAYNE, MICHAUD, CHEZEAUD, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PETIT, SCAFONE, PAMIES, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, DEMARGNE, MEYER, CALOMINE, BARLET, POULIER

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, CONCHON, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON, BEYLE

Suppléants : MM FAURILLON, CAGNARD

Suppléantes : Mmes BOURDERIAU, COUTABLE, COULAUD, DUMEYNIÉ

Excusés : MM. SIMON CHAUTEMPS, GUILBOT, BOUEYRE, CHOMETTE, SARTOUX, FLOIRAT, BAUDRON, MORE, JAMILLOUX, PAROT

Mme LEMEIGNAN

OBJET : Avis motivé sur le projet de Zone de Protection Spéciale des Plateaux de Millevaches et Gentioux

Le Président informe le Conseil Communautaire que la Préfecture de la Creuse a sollicité la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) dite "des plateaux de Millevaches et Gentioux", au titre de la "Directive Oiseaux".

Ce projet est issu d'une réflexion entre le service environnement de la Préfecture et les services de la DIREN, et se justifie par la richesse remarquable des espèces de la "Directive Oiseaux" présentes sur la Zone.

Le périmètre, détaillé dans la carte jointe au présent projet de délibération, découle de celui de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il a pris en compte la présence des principaux habitats naturels utilisés par ces oiseaux remarquables.

L'enjeu est d'élaborer une politique de gestion durable afin de maintenir l'équilibre entre les surfaces agricoles et forestières. Cette politique se décline au travers des propositions de gestion suivantes:

- Favoriser le maintien des pratiques agricoles extensives
- Encourager les pratiques sylvicoles favorables aux besoins des oiseaux
- Améliorer et maintenir les habitats d'eau
- Sensibiliser et informer le public

Aucune activité humaine n'a vocation à être proscrite, l'objectif étant de définir des actions favorables à la fois aux espèces et au maintien des pratiques humaines actuelles. Certaines aides pourront de plus être mobilisées dans le cadre ce projet.

En cas de validation, cette Zone de Protection Spéciale deviendra à terme un site Natura 2000. De la même manière que pour le site de l'étang du Bourdeau sur la commune de Saint-Pardoux-Morterolles, un Document d'Objectif sera alors élaboré, et fixera plus précisément les orientations de gestion.

Dans sa forme actuelle le projet concerne les communes du Monteil-au-Vicomte, de Royère-de-Vassivière, Saint-Pardoux-Morterolles, Saint-Pierre-Bellevue et intègre le site de la Mazure.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide:

- de donner un avis favorable à la proposition de Zone de Protection Spéciale et de site Natura 2000 des Plateaux de Gentioux et Millevaches
- autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

1 CONTRE

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 16 février 2006
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD